

AFFAIRE N° 8 /

O B J E T : Acquisition de droits indivis représentant les 2/3 d'un terrain de 6820 m2 cadastré section BZ n°208 sis à la Montagne, appartenant aux Consorts VINSON, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Le **SECRETARE** donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 23 Juin 1983 (affaire n°23), vous aviez à l'unanimité décidé d'acquérir un terrain de 6820 m2 cadastré section BZ n°208 sis à la Montagne, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Le notaire chargé de la vente s'est aperçu qu'il s'agissait en réalité d'un bien en indivision et que seuls deux des trois coindivisaires, Monsieur Jacques VINSON et Mme VINSON Jeanine épouse SABASTIA, consentaient à céder leurs droits (soit les 2/3 du total), et ce au prix de 553.000Fr, compatible avec l'estimation des Domaines.

Je vous demande votre avis sur cette affaire en vous précisant que le tiers indivis restant, appartenant à Madame Christine NATIVEL, pourra être acquis ultérieurement, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

En cas d'accord sur ce projet, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908-article 210 du Budget Communal.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Finances et Cadre de Vie : favorable.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Reçu à la Préfecture
le 13/03/1984*